

L'honorable M. Aseltine: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question pour l'instant.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, que le comité de la main-d'œuvre et de l'emploi soit reconstitué à cette session-ci. Le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine), à la fin de ses observations, a dit que le libellé du projet de résolution dont le Sénat est saisi est exactement le même que celui du projet de résolution présenté à la dernière session. Puis-je d'abord lui signaler que bien que, au nom du gouvernement, il s'attribue le mérite d'instituer le comité, le gouvernement n'a rien eu à voir à la proposition tendant à constituer un tel comité.

L'honorable M. Aseltine: Je m'excuse auprès de mon honorable ami. J'avais oublié de mentionner que le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald, Brantford) a, le premier, proposé l'institution d'un tel comité.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Je ne voulais pas qu'on mentionnât que c'est moi qui, en premier lieu, avais proposé l'institution du comité. Mais je m'élève contre l'attitude du gouvernement selon laquelle ce serait lui qui en aurait fait la proposition et encore lui qui donnerait suite à la résolution.

Honorables sénateurs, comme je l'ai dit, l'honorable leader du gouvernement a déclaré que le comité sera reconstitué dans des conditions analogues à celles qui ont présidé à l'institution du comité de la dernière session. C'est juste, sauf pour ce qui est du préambule. Le préambule de la résolution présentée en cette enceinte le 10 mai dernier, comme en font foi les *Journaux* du Sénat de cette date, était ainsi conçu: «L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald...». Mais, au cours de la présente session, le gouvernement voudrait s'arroger tout le mérite des bienfaits qui découlerait des travaux accomplis par ce comité, et voilà qu'on a radié mon nom de la résolution.

L'honorable M. Aseltine: Je veux bien modifier ma proposition. En parlant de l'honorable chef de l'opposition, je n'ai nullement pensé que je le privais de sa gloriole.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Si je m'oppose ce n'est pas tellement à cause de la gloriole dont on me prive, mais surtout parce que le gouvernement tente de s'arroger tout le mérite relativement à la formation de ce comité, afin de s'attribuer ensuite tout le crédit des bienfaits qui pourraient en découler. Je ne devrais peut-être pas lésiner à cet égard, car, ma foi, le gouvernement a bien besoin de s'attribuer le mérite de quelque chose.

Honorables sénateurs, comme je l'ai dit, la motion à l'étude est particulièrement opportune du fait qu'on la présente dès les premiers jours de la session. Le préavis en a été donné, de fait, dès le premier jour, ce qui est tout à fait différent de ce qui s'est produit à la dernière session. Les honorables sénateurs se souviennent que c'est le 8 mars que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons proposé l'institution d'un tel comité. Notre proposition a été favorablement accueillie par de nombreux organismes d'un bout à l'autre du Canada et aussi par les journaux, mais à ce moment-là le gouvernement n'était pas convaincu que le problème du chômage se posait. Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Commerce prétendaient, je m'en souviens, que nous vivions à une belle époque, en une ère de prospérité et que,—ils ne l'ont pas affirmé, mais ils l'ont cru,—le chômage ne constituait aucun problème qui ne saurait se régler par lui-même. C'est ce qu'ils ont affirmé, même à l'époque où le nombre des sans-travail s'élevait à 800,000 environ. Il y avait 800,000 chômeurs le printemps dernier.

Certains de mes amis montrent de l'étonnement; ils ont déjà oublié. Mais c'est bien ainsi qu'il en a été et le gouvernement n'a rien fait jusqu'à ce que le public l'exhorte à intervenir et que les journaux l'aiguillonnent de nouveau. Ce ne fut que le 10 mai, après toutes ces revendications et ces remontrances par tout le Canada...

L'honorable M. Aseltine: Je répliquerai à cela avant la fin du débat.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Je n'ai pas interrompu mon ami, et il n'en a rien dit auparavant. Il ne peut nier que ce fut le 10 mai que la Chambre a été saisie du projet de résolution tendant à former ce comité. Le projet de résolution a été présenté à titre conjoint. Il n'est pas allé jusque là et ne s'est pas attribué tout le mérite à ce moment-là. Maintenant ce n'est plus la même chose, mais, à cette époque, il était d'avis qu'il s'agissait d'une proposition conjointe, et dans la mesure où nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes concernés, nous appuierons volontiers le projet de résolution. L'honorable leader du gouvernement n'a pas besoin de s'en inquiéter. Il n'a pas besoin de chercher à s'attribuer tout le mérite à ce sujet. Nous ferons notre possible pour que ce comité en soit un de premier ordre.

Vous pouvez peut-être répliquer, honorables sénateurs, que nous n'avons rien fait avant le 10 mai. A cela, je réponds que, si mon ami avait mis à profit cette suggestion au mois de mars quand elle a été exprimée, nous n'aurions pas perdu autant de temps. Le gouvernement posséderait déjà tous ces renseignements maintenant qu'il se rend compte de